

845

3003 Berna, le 27 avril 1979

16 mai 1979

Au Conseil fédéral

Contributions financières volontaires pour 1979 à des instituts, fonds et programmes des Nations Unies dans le domaine économique et social, versement de fr. 260'000.--

Département politique. Proposition du 27 avril 1979 (annexe)

Département des finances et des douanes. Co-rapport du 7 mai 1979

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. dans le cadre du crédit de programme ouvert par l'arrêté fédéral du 5 décembre 1974, de verser en 1979 les montants suivants destinés à permettre à la Suisse de poursuivre son apport de contributions volontaires à divers instituts, fonds et programmes spéciaux des Nations Unies dans le domaine économique et social:

150'000 francs à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR),

50'000 francs à l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD),

25'000 francs à l'Institut de recherche des Nations Unies pour la défense sociale (UNSDRI) et

35'000 francs au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe.

2. Ces contributions iront au débit de l'article budgétaire 201.493.32 du budget pour 1979.

Extrait du procès-verbal:

- EPD	20	pour	exécution
- FZD	7	pour	connaissance
- EFK	2	"	"
- FinDel	2	"	"

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

S. M. M. M.

Dodis



- 2 -

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

proposer :

3003 Berne, le 27 avril 1979

o.718.13
o.744.262 UNITAR
o.713.203 UNRISD - EU/ch
o.713.422 UNSDRI
o.713.762

Au Conseil fédéral

Distribuée

Contributions à des instituts,
fonds et programmes des Nations
Unies dans le domaine économique
et social

Par arrêté fédéral du 5 décembre 1974, un crédit de programme de 1'300'000 francs a été ouvert en vue de permettre à la Suisse de verser des contributions financières volontaires à divers instituts, fonds et programmes spéciaux des Nations Unies dans le domaine économique et social.

Ce crédit fait suite à celui de 1'250'000 francs accordé par l'arrêté fédéral du 18 décembre 1969.

La tranche annuelle de 260'000 francs a été utilisée en 1978 de la façon suivante : Fr. 150'000 pour l'UNITAR, Fr. 50'000 pour l'UNRISD, Fr. 25'000 pour l'UNSDRI et Fr. 35'000 pour le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. Aucun fait nouveau propre à modifier notre politique à l'égard de ces institutions n'étant intervenu, nous envisageons de leur maintenir notre soutien pour l'année 1979 dans la même mesure qu'en 1978. La dépense de 260'000 francs qui en résultera est prévue au budget 1979.

- au Département politique (en 20 exemplaires) pour exécution
- au Département des finances et des douanes (en 5 exemplaires)
pour information

./.

- 2 -

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. Dans le cadre du crédit de programme ouvert par l'arrêté fédéral du 5 décembre 1974, de verser en 1979 les montants suivants destinés à permettre à la Suisse de poursuivre son apport de contributions volontaires à divers instituts, fonds et programmes spéciaux des Nations Unies dans le domaine économique et social :

150'000 francs à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR),

50'000 francs à l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD),

25'000 francs à l'Institut de recherche des Nations Unies pour la défense sociale (UNSDRI) et

35'000 francs au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;

2. Ces contributions iront au débit de l'article budgétaire 201.493.32 du budget pour 1979.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



Pierre Aubert

Pour co-rapport

- au Département des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal

- au Département politique (en 20 exemplaires) pour exécution
- au Département des finances et des douanes (en 5 exemplaires) pour information

Pour extrait conforme:
Le secrétaire
[Signature]